

sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le Parlement par le ministère de l'Expansion économique régionale.

2. La Compagnie Hermes Electronics Limited a été constituée en corporation en vertu des lois de la province de la Nouvelle-Écosse le 9 mars 1970. Nous n'avons aucun renseignement au sujet de ses administrateurs et directeurs.

3. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet.

4. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet.

LE COMMERCE AVEC L'AFRIQUE DU SUD

Question n° 1755—M. Brewin:

1. La République sud-africaine jouit-elle du tarif préférentiel britannique prévu dans la Loi sur le tarif douanier, S.R.C., 1952, à l'article 3 du chapitre 60?

2. Le Canada jouit-il d'un tarif préférentiel dans ses échanges commerciaux avec la République sud-africaine?

3. Quel est le volume des importations qui entrent au Canada en provenance de la République sud-africaine et les articles eux-mêmes qui jouissent de ce tarif, pour les dernières années sur lesquelles on possède des données, depuis 1963?

4. Quel est le volume des exportations canadiennes destinées à la République sud-africaine et jouissant d'un tarif préférentiel accordé par la République sud-africaine et de quelle nature sont les articles ainsi touchés?

5. a) Le gouverneur en conseil a-t-il pris des mesures pour retirer le privilège d'un tarif préférentiel britannique à la République sud-africaine ou envisage-t-il de procéder à ce retrait, parce que la République sud-africaine ne fait plus partie du Commonwealth des Nations depuis de nombreuses années? b) Dans le cadre de l'examen de sa politique étrangère, le gouvernement du Canada a-t-il songé à retirer le tarif préférentiel britannique à la République sud-africaine pour faire ressortir le fait que sa politique de l'apartheid ne saurait être acceptée par les Canadiens et va à l'encontre des nombreuses déclarations internationales sur les droits de l'homme et contre la discrimination raciale?

6. Dans quel sens a voté le Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies ou à l'Assemblée générale au sujet des mesures ou déclarations des Nations Unies ou de tout organisme des Nations Unies relatives au maintien de l'apartheid ou d'autres formes de discrimination raciale au sein de la République sud-africaine, depuis le 26 avril 1965?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. La République d'Afrique du sud bénéficie toujours du tarif préférentiel britannique en conformité de la loi sur le tarif douanier, S.R.C. 1952, c.60, s.3.

2. La République d'Afrique du Sud accorde le tarif préférentiel à certaines marchandises canadiennes en conformité de l'accord commercial de 1932 entre les deux pays.

3. Les statistiques concernant toutes les importations en provenance de la République d'Afrique du Sud au cours des années 1963 à 1968 ont été publiées par le Bureau fédéral de la statistique dans les numéros de décembre de Commerce du Canada—Importations par pays, catalogue n° 65-006. Ces publications sont disponibles chez l'Imprimeur de la Reine et peuvent être consultées dans toutes les bibliothèques publiques et à la Bibliothèque du Parlement. En 1969, la valeur globale des importations était 45.9 millions de dollars. Toutes les marchandises de l'Afrique du Sud sont soumises aux droits du tarif préférentiel britannique si elles sont expédiées directement au Canada.

4. Les statistiques concernant toutes les exportations vers la République d'Afrique du Sud sont incluses dans Commerce du Canada—Exportations par pays, catalogue n° 65-003. En 1969, la valeur globale des exportations canadiennes vers la République d'Afrique du Sud était de 78.5 millions de dollars. On estime à quelque 10.2 millions de dollars la valeur des marchandises admissibles au traitement préférentiel. Les principales marchandises exportées vers l'Afrique du Sud aux taux préférentiels étaient: le bois d'œuvre (\$5.4 millions), le papier journal (\$2.9 millions), le poisson en conserve (\$851,000) et les outils de mécanicien et d'artisan \$500,000.

5. a) Non. b) Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en réponse à une question semblable, a déclaré aux Communes le 23 mars que tous les aspects de notre commerce avec l'Afrique du Sud seraient révisés.

6. Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'apartheid

			Vote	
			Pour	Contre
2054 (XX)	1965 A		80	2
	B		95 (Canada)	1
2202 (XXI)	1966 A		84	2
	B		99 (Canada)	1
2307 (XXII)	1967		89	2
2396 (XXIII)	1968		85	2
2506 (XXIV)	1969 A		101 (Canada)	2
	B		80	5
				16 (Canada)
				1
				13 (Canada)
				1
				12 (Canada)
				14 (Canada)
				6
				23 (Canada)